

TRANSMIS LE 4/08/2026
REÇU LE 4/08/2026
AFFICHÉ LE 5/08/2026
NOTIFIÉ LE 5/08/2026
PUBLIÉ LE 5/08/2026
EXÉCUTOIRE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
XM/DB/FS

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

ARRÊTÉ N° 26-598 BIS

**PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS
à Mme Rokhaya ESNAULT, Conseillère municipale.**

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU la délibération du 20 mars 2026 relative à l'installation du Conseil Municipal,

VU les délibérations du 20 mars 2026 relatives à l'élection du Maire et des 11 Adjoints,

VU l'installation de **Mme Rokhaya ESNAULT, Conseillère municipale** par le Conseil Municipal de la commune de Franconville-la-Garenne, réuni en séance le 20 mars 2026

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des pouvoirs délégués,

CONSIDÉRANT l'absence de Mme Sabrina FORTUNATO, Adjointe au Maire,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de confier temporairement à **Mme Rokhaya ESNAULT** les questions relatives

- **au Sport, aux Associations sportives, aux Actions sportives, au Handicap et aux Actions de sensibilisation au handicap pour la période allant du 3 août au 23 août 2026 inclus,**

ARRÊTE

Article 1 - En l'absence de l'absence de Mme Sabrina FORTUNATO, Adjointe au Maire, **Mme Rokhaya ESNAULT, Conseillère municipale**, reçoit délégation temporaire de signature, comme suit :

- **Sport et Associations sportives :**

Conventions de partenariat, de prêt de matériel et mise à disposition de locaux communaux aux associations ;

Courriers aux présidents d'associations ;

Tous rapports et correspondances se rapportant au Sport ;

Conventions de partenariat et de prêt de matériel auprès d'organismes publics et privés;

Attestations diverses ;

Arrêtés de fermeture des terrains au stade ;

Documents relatifs à la SACEM et aux droits d'auteur pour les manifestations sportives;

Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Convention de mise à disposition des locaux communaux.

- **Actions sportives :**

Rapports et correspondances se rapportant à la mise en place des actions sportives ;

Actions en faveur du développement des actions sportives;

Correspondances en relation avec les associations et les administrés ;

Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté temporaire 26-598 BIS – ESNAULT Rokhaya

- **Handicap et actions de sensibilisation au handicap :**

Courriers relatifs à l'action sociale auprès des partenaires, associations ou administrés ;
Tous rapports et correspondances se rapportant au handicap ;
Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT ;
Relations avec les administrés et les associations.

Article 2 - Les présentes délégations sont consenties par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à M. le Maire, sans délai, de tous actes signés à ce titre, pour les délégations et les périodes suivantes :

- **au Sport, aux Associations sportives, aux Actions sportives, au Handicap et aux Actions de sensibilisation au handicap pour la période allant du 3 août au 23 août 2026 inclus,**

La signature de **Mme Rokhaya ESNAULT** sur les actes, devra être précédée de la mention suivante :

Par délégation du Maire
Rokhaya ESNAULT
Conseillère municipale

Article 3 – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission aux services départementaux au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Arrêtés. Il sera porté au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Article 4 – En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 21 juillet 2026.



Xavier Melki
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Arrêté notifié à Rokhaya ESNAULT, le 2 août 2026
Signature

Rokhaya

Caractère Exécutoire

Le 2 août 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Madame Nadine Sené



Acte à classer**ARR26-598BIS**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-08-04T19-14-08.00 (MI271658107)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260721-ARR26-598BIS-AI (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS À MADAME ROKHAYA
ESNAULT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE.

Date de décision : 21/07/2026



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.2. temporaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ARR 26-598 BIS - ESNAULT Rokhaya Multicanal : Non
DGS.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/08/26 à 19:14

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 04/08/26 à 19:14

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 04/08/26 à 19:19